

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1989**

**COMPTE RENDU**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 16 octobre 1989 à 18 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

**Étaient présents** : M. SCHWINT, M. BOICHARD, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT, M. PINARD, Mme MADER, M. HUMBERT B., M. HIRSCH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY, M. FERRÉOL (jusqu'à 20 heures 15), Mme KUNSTLER, M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. LIEVREMONT, M. DAHOUI (jusqu'à 20 heures 15), M. GALLAT, Mme CHRISTELLE, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. ANGUENOT, M. RAGOT, M. TOURRAIN, M. JACQUEMIN, M. MOUROT, M. MAILLARD, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT, M. HUMBERT J.F., M. BAS, M. VIALATTE, M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ROUSSEAUX.

**Étaient absents** : M. FERRÉOL (à partir de 20 heures 15), M. DAHOUI (à partir de 20 heures 15).

**Secrétaire** : M. RAGOT.

**Procurations de vote** :

**Mandants** : M. FERRÉOL (à partir de 20 heures 15), M. DAHOUI (à partir de 20 heures 15).

**Mandataires** : Mme TETU (à partir de 20 heures 15), Mme CUENIN (à partir de 20 heures 15).

\* \* \* \* \*  
\* \* \*

✓ Avant d'aborder l'ordre du jour, M. TOURRAIN est intervenu dans le cadre d'un rappel au règlement :

- pour regretter qu'un débat ne se soit pas instauré sur la prévention suite à la communication de M. JEANNIARD lors de la précédente séance du Conseil Municipal,

- pour souhaiter que le règlement intérieur du Conseil Municipal soit modifié afin de permettre aux membres du Conseil Municipal d'intervenir suite à une communication d'un Adjoint ou de réserver le droit de présenter des communications au Maire uniquement, sans débat.

✓ M. PINARD est intervenu pour dénoncer les articles parus récemment dans «Le Meilleur», mettant en cause notamment M. le Député-Maire.

✓ M. TOURRAIN, tout en dénonçant ce type d'article au nom de son groupe, a demandé que conformément à l'article 3 du règlement, M. BAS, mis en cause personnellement, puisse répondre.

✓ M. NACHIN a demandé, tout en dénonçant également ce type d'article au nom du groupe Besançon Écologie, que M. BAS puisse s'exprimer.

A la suite du refus de M. le Député-Maire, M. TOURRAIN a demandé une suspension de séance qui lui a été accordée.

Lors de la reprise des débats, M. le Député-Maire a informé l'Assemblée que M. BAS pourrait prendre la parole, comme le prévoit l'article 3 du règlement, en fin de séance.

L'Assemblée Communale est ensuite passée à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

**1. Constuction du 5<sup>ème</sup> Lycée - Participation financière de la Ville**

Adopté à l'unanimité.

**2. Monument Notre Dame de la Libération à la Chapelle des Buis - Travaux de réfection (2<sup>ème</sup> tranche) - Intervention de la Ville**

Adopté à l'unanimité.

**3. Développement Social des Quartiers (Orchamps, Palente et Brulard) - Financement de diverses actions**

Adopté à l'unanimité.

**4. Fort de Planoise - Réaffectation de subvention**

Adopté à l'unanimité.

**5. Parking de la Mairie**

**a) Fouilles archéologiques - Demandes de subventions**

Adopté à l'unanimité.

**b) Fouilles archéologiques - Reversement de subventions**

Adopté à l'unanimité.

- 6. Pôle Européen des Microtechniques** - Mission d'évaluation sur les microtechniques - Participation au financement d'une étude

Adopté à l'unanimité (il est souhaité que l'Université soit associée à cette étude).

- 7. Association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée** - Adhésion de la Ville

Adopté à l'unanimité.

- 8. Services Municipaux** - Appel d'offres pour la fourniture de photocopies - Cahier des charges

Adopté à l'unanimité.

- 9. Convention de développement culturel État/Ville** - Encaissement et réaffectation de subventions

Adopté à l'unanimité.

**10. Subventions :**

- a) aux comités et associations de quartiers et associations diverses**

Adopté à l'unanimité.

- b et c) aux associations d'animation socio-culturelle et de prévention**

Adopté à l'unanimité.

- d) aux sociétés de musique et de majorettes** - 2<sup>ème</sup> répartition

Adopté à l'unanimité.

- e) aux congrès**

Adopté à l'unanimité.

- f) exceptionnelle pour le Tour du Doubs**

Adopté à l'unanimité.

- g) exceptionnelle au Besançon Racing Club**

Adopté à l'unanimité.

- 11. Comptabilité - Exercice 1989** - Compléments de crédits et emploi de crédits «dépenses imprévues»

Adopté à l'unanimité (des précisions seront données sur les crédits demandés par les secteurs communication et relations publiques).

## 12. Orientations budgétaires pour l'exercice 1990

A partir du document transmis aux membres de l'Assemblée Communale, M. le Député-Maire a présenté les grandes orientations budgétaires pour 1990.

Ce document comporte quatre parties :

**1. un constat financier** établi à partir des comptes administratifs des années 1984 à 1988, son objectif étant la mise en évidence des principales tendances d'évolution qui permettront de définir les orientations de la politique budgétaire.

**2. les recettes** avec examen des quatre grandes catégories de ressources dont la Ville dispose pour financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement, à savoir :

**a) les recettes fiscales** avec des tableaux indiquant :

- l'évolution du produit des contributions directes de 1984 à 1988,
- l'évolution de la pression fiscale de 1984 à 1989,
- l'évolution du taux de l'inflation de 1984 à 1988 et prévision 1989,
- des éléments statistiques sur la fiscalité locale (étude AMGVF),

**b) les concours et les subventions de l'État** (DGF - DGE - DGD - FCTVA)

**c) les emprunts et la dette**

La dette fait l'objet dans ce chapitre d'une étude précise qui permettra de prévoir l'impact du programme d'investissements qui sera retenu dans les prochains exercices.

**d) les recettes diverses**

- subventions de l'État et des autres collectivités,
- produit des services rendus et recettes diverses.

**3. une section d'investissement** récapitulant, par délégation, les montants des investissements programmés pour 1990 par la Municipalité et financés soit par autofinancement, soit par emprunt globalisé (coût estimé : 107 995 000 F) ainsi que les opérations à lancer à partir de 1991 et jusqu'en fin de mandat.

Parmi les opérations nouvelles, on peut citer :

- le Parc Scientifique des Montboucons (dont viabilité 5<sup>ème</sup> Lycée, ENSMM...),
- l'aménagement du Centre Social rue Dürer à Planoise,
- le gymnase du 5<sup>ème</sup> Lycée,

- le crématorium de Saint-Claude (phase opérationnelle),
- la participation au programme cofinancé État-Région pour la voirie,
- la réalisation du Musée du Temps au Palais Granvelle.

Seront également poursuivies les opérations commencées en 1989 et antérieurement :

- travaux d'aménagement de la ZAC de Planoise,
- opération Montrapon - Fontaine Ecu,
- viabilités des ZAC Diderot, La Fayette, des Planches, de la Combe Saragosse,
- développement social de divers quartiers,
- séparateur de cendres à l'UIOM (solde),
- Pont Denfert Rochereau (solde),
- gestions centralisées de la signalisation lumineuse et de l'éclairage public,
- renouvellement du matériel informatique et cartographie.

Il convient de noter que ce programme pourra être modifié ou complété dans le cadre de l'élaboration des budgets primitifs de 1990 et suivants.

**4. une section de fonctionnement** qui reprend, par délégation, les principales orientations et actions prévues pour 1990.

A l'issue de cette présentation, un débat s'est instauré, auquel ont participé M. TOURRAIN, M. JACQUEMIN, M. BOICHARD, M. NACHIN, M. MAILLARD, M. PINARD, M. VIALATTE, M. LIME, M. BAS, M. MOUROT, M. GALLAT, M. PONÇOT, M. FOUSSERET, M. SALOMON, M. TABOURNOT, Mme FOLSCHWEILLER, M. GRAPPIN, M. BARETJE, M. FUSTER, M. HUMBERT J.F., Mme DUVERGET, Mme BULTOT.

Les différents intervenants ont notamment proposé des actions propres à renforcer le rôle de capitale régionale, ville commerciale, industrielle, universitaire de Besançon.

En conclusion, M. le Député-Maire a précisé que le budget primitif pour 1990 s'apparentera, dans ses grandes lignes, aux budgets des exercices précédents.

**Les dépenses d'investissement** resteront à un niveau supérieur à celui de 1989 et seront financées pour 1/5 sur les ressources propres, pour le reste par recours à l'emprunt.

**La dette** subissant l'incidence des investissements 1989 financés par l'emprunt, progressera d'environ 10 MF.

**En matière de personnel**, l'effort réalisé au cours des précédentes années pour réduire progressivement les effectifs et, par voie de conséquence, la masse salariale, sera maintenu en 1990. Il sera compensé néanmoins par la poursuite des actions de formation offertes au personnel et par la mise en place d'une politique ambitieuse en matière de communication interne.

**Les crédits de personnel** permanent augmenteront d'environ 3,5 %, soit un pourcentage sensiblement égal à l'inflation prévue pour 1989.

**Les dépenses de fonctionnement courant et celles relatives aux subventions et participations resteront relativement stables.**

**En ce qui concerne les recettes**, le projet du Gouvernement sur la DGF, tendant à indexer cette dotation sur l'indice du prix de la consommation des ménages (+ 2,5 % pour 1990) entraînera, si cette mesure est appliquée, une perte de 8 MF pour la Ville de Besançon par rapport aux règles de calcul actuellement en vigueur.

Suite à la pause fiscale totale instaurée pendant les trois dernières années, il sera proposé au Conseil Municipal d'appliquer aux contribuables bisontins une majoration de leur contribution égale à l'inflation constatée en 1989. Cette disposition sera appliquée pendant la durée du mandat.

L'action sociale et la solidarité, ainsi que l'économie et l'emploi resteront des secteurs prioritaires de l'action municipale, auxquels s'ajouteront ceux de l'enseignement et de la voirie.

Compte tenu de ces éléments, le budget de la Ville pour 1990 augmentera d'un peu moins de 3,5 % (inflation prévue pour 1989).

**13. Syndicat Mixte de l'Espace Industriel de Besançon-Palente** - Extension de compétences - Modificatif à la délibération du 3 juillet 1989

Adopté à l'unanimité.

**14. Année 1989 - Lutte contre les nuisances sonores** - Demande de participation financière de l'État

Adopté à l'unanimité.

**15. Présentation d'une brochure destinée à sensibiliser les enfants au problème de récupération des déchets** - Communication

Mme l'Adjointe BULTOT a présenté à l'Assemblée Communale cette brochure qui sera distribuée aux enfants des classes de CM1 et CM2.

**16. Affaires diverses :**

**a) Interpellation de M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal** sur le stationnement au centre-ville

M. JACQUEMIN a souligné l'inquiétude de certains commerçants du centre-ville (bars, restaurants, cinémas...) devant les mesures adoptées par la Municipalité pour faire respecter la réglementation de la circulation et du stationnement au centre-ville à partir de 19 heures 30.

M. le Député-Maire lui a répondu que la réglementation allait être assouplie concernant la circulation en soirée au centre-ville.

**b) Interpellation de Mme BULTOT, Adjointe sur le conflit Peugeot**

Au nom de la Nouvelle Gauche, Mme BULTOT a renouvelé sa demande de versement d'une subvention aux employés de l'Entreprise Peugeot, en grève depuis plus de cinq semaines.

M. le Député-Maire lui a fait savoir que la Ville ne pouvait subventionner directement les grévistes et leurs organisations mais que le CCAS interviendrait si besoin était pour aider les familles en difficulté.

**c) Conformément au règlement, M. BAS, Conseiller Municipal,** mis en cause personnellement, a pris la parole.

La séance est levée à 23 heures 10.

Hôtel de Ville, le 18 octobre 1989  
Le Député-Maire,  
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché  
conformément à la loi,  
Le 18 octobre 1989  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint,